

ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil  
et transmise au représentant de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200081800-20201210-D-EDB-2020-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020

**EDB-2020-18**

**Délibération du conseil d'administration de l'École du Breuil  
Séance du 4 décembre 2020**

**Objet : contrat d'objectifs et de moyens entre l'École Du Breuil et la Ville de Paris**

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2018 DEVE 107 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée École Du Breuil,

Vu les statuts de la régie personnalisée,

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

Article 1<sup>er</sup> : Le projet de contrat d'objectifs et de moyens entre l'École Du Breuil et la Ville de Paris, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, est approuvé.

Art. 2 : Le Président du Conseil d'Administration est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration`

Christophe NAJDOVSKI

